

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 79 (1982)
Heft: 5

Rubrik: Billet du président

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Billet du président

Avec quelques jours de recul après l'assemblée des délégués, et en se remémorant toutes les discussions qui eurent lieu à Lausanne, il est bien difficile de se retrouver avec un dénominateur commun. S'il y a eu discussions, nous devons admettre qu'elles ont toujours été empreintes de beaucoup de bienséance. Il est heureux de relever la tenue et la belle correction de tous les délégués. Si certains propos énoncés firent dresser l'oreille, reconnaissons que ceux-ci ne relevaient d'aucune intention de nuire.

Quant au président, sa fonction — n'en déplaise à quiconque — n'est pas toujours aisée. Il a l'obligation d'être de toute impartialité, il ne peut favoriser aucune partie, même si une certaine sympathie se manifeste. Il peut, il doit intervenir malgré tout si les intérêts de la Société romande d'apiculture sont mis en cause ou pourraient être manipulés dans un sens lui portant préjudice.

Heureusement, toutes les discussions des délégués reflétaient un sens évident de la sincérité. Si, au contraire, on pouvait relever un oubli, qui n'a pas la même résonance qu'un manquement, l'attitude personnelle de l'intéressé est toujours là pour une très large compréhension. Un exemple de la meilleure veine : le 19 mars, soit un jour avant l'AD, je reçois un rapport de section ! A la lecture de ce dernier, je ne peux manifester aucune incompréhension et le lendemain matin, le président de la belle section du Lac (c'est lui le fautif!) vient à moi, la main tendue, un immense sourire empreint de la meilleure humeur. Il faudrait avoir bien mauvais caractère pour ne pas tout pardonner. Merci, M. Eckert !

Si nous sommes assez prompts pour relever certaines lacunes, n'oublions pas les belles intentions. M. Bourquin, de ce beau Val-de-Ruz, a eu la gentillesse de m'annoncer par écrit les noms de deux vétérans qui l'accompagnaient à Lausanne. Lors de l'assemblée, lorsque cette dernière se fourvoyait dans une impasse, c'est encore le délégué de cette région neuchâteloise qui, avec bon sens et beaucoup d'à-propos, remit les délibérations dans la bonne voie. Non, à la Fédération neuchâteloise, tout n'est pas négatif. Souhaitons seulement que les mains tendues soient plus nombreuses.

Vevey, avril 1982.

Adrien Paroz